

Délibération n°14

**Effectif légal du Conseil de
Communauté :**
61

**Nombre de Conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**
61

Nombre de votants :
61

Date de convocation :
25 avril 2017

**Date d'affichage
du compte-rendu :**
9 mai 2017

Objet :
**Projet de 7 logements sociaux à
CHAMBARON-SUR-MORGE (La
Moutade) : achat de la parcelle A
1000**

L'AN deux mille dix-sept, le 2 mai, le conseil communautaire, convoqué le 25 avril 2017 s'est réuni à l'espace culturel à ENNEZAT, à 19 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGALT, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, M Jacques LAMY, Mme Emilie LARRIEU, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Florence PLANE, M Vincent RAYMOND, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
M Pierre BOS **suppléant.**

ABSENTS EXCUSÉS :

- M François CHEVILLE, *a donné pouvoir à* M. Stéphane FRIAUD
- M Jacquie DIOGON, *a donné pouvoir à* M. Pierre CERLES
- M Daniel GRENET, *a donné pouvoir à* M. Frédéric BONNICHON
- M Jean-Maurice HEINRICH conseiller communautaire unique de CHANAT-LA-MOUTEYRE, remplacé par M Pierre BOS, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Françoise LAFOND, *a donné pouvoir à* Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir à* Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Anne-Karine QUEMENER, *a donné pouvoir à* M Fabrice MAGNET
- M Thierry ROUX, *a donné pouvoir à* Mme Michèle GRENET
- M Jacques VIGNERON, *a donné pouvoir à* M Jean-Paul AYRAL

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance :

Fabrice MAGNET

Rapport n°14 : Projet de 7 logements sociaux à CHAMBARON-SUR-MORGE (La Moutade) : achat de la parcelle A 1000

Auvergne Habitat a été retenu par Riom communauté pour la réalisation de 7 logements locatifs sociaux sous forme de petit collectif au lieu-dit «le Fort» à La Moutade sur CHAMBARON-SUR-MORGE.

Vu la délibération du 10 novembre 2016 du conseil communautaire de Riom communauté approuvant le projet présenté par Auvergne Habitat de démolition-reconstruction et réalisation de 7 logements locatifs sociaux,

Vu la délibération du 10 novembre 2016 du conseil communautaire de Riom communauté approuvant le principe que la communauté de communes se porte acquéreur de la parcelle bâtie A 1000 de 320 m², nécessaire à la réalisation du projet de démolition-reconstruction,

Vu l'estimation des Domaines réalisée en février 2016, déterminant la valeur vénale de la parcelle A 1000 à un prix compris entre 65 000 € et 70 000 €,

Considérant l'accord de principe donné par les propriétaires de céder ce même bien à 55 000 €.

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle A 1000 au prix de 55 000 €,
- de confier à l'EPF-SMAF l'acquisition de cette parcelle dans les conditions ci-dessus pour le compte de RLV,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.



*Pour extrait conforme.
A Riom, le 3 mai 2017*

Le Président

Frédéric BONNICHON

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20170502-
DELIB2017050214-DE
Date de télétransmission : 15/05/2017
Date de réception préfecture : 15/05/2017